

PROCES-VERBAL DU VENDREDI 20 JUILLET 2012
CONVOCAION DU 09 JUILLET 2012

Étaient présents: Mmes et Mrs les conseillers municipaux:

Marie Martine LAURENT, Catherine POLMAN, Christine PERONNE, Aurélia RIPOCHE.

Christian VIMPERE, Patrick PIVETEAU, Marcel PRECIGOUT, Pascal RIVET, Raymond BENITO, Pierre BAJOR.

Absent: M. Philippe LATASTE

Secrétaire de séance: M. Patrick PIVETEAU

1-LE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 01 JUIN 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-ZONE D'ACTIVITES – RESEAU EAU

Suite à la vente de nouvelles parcelles, il est nécessaire de réaliser une extension de 100 m du réseau d'eau potable sur la zone d'activités. Dans le cadre du marché de travaux d'extension en vigueur, le devis présenté est de 5 000,48 € TTC. Le coût des travaux paraît très élevé mais il est obligatoire de passer par l'intermédiaire du Syndicat d'eau des basses vallées de la Tardoire et de la Bonnieure (SIAEP) pour la réalisation de ces travaux.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal se voit contraint de faire réaliser cette extension dans le cadre du marché en vigueur, accepte le devis de 4 181,00 € HT et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

3-PERSONNEL COMMUNAL

➤ **Services techniques**

M. le Maire informe que le comportement des agents titulaires du Services techniques ne donne pas entière satisfaction. M. le Maire a eu un entretien avec les agents. Un avertissement leur a été adressé. M. le Maire fait part de la procédure.

➤ **Agence Postale Communale**

Le Contrat (C.A.E.) de Maryse CRETET arrive à échéance au 29 septembre 2012. Ce type de contrat ne peut plus être renouvelé. Après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de signer un C.D.I. à Mme Maryse CRETET en poste depuis 6 ans. Dans le cadre de ce C.D.I., Mme CRETET ne sera pas titularisée.

➤ **Régime indemnitaire**

Le régime indemnitaire au profit de l'ensemble des agents communaux a été institué par délibération. M. le Maire propose au Conseil Municipal de proroger ce régime sur les bases suivantes:

- L'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T). Cette prime est mensualisée.

M. le Maire propose de suspendre le versement de l'I.A.T. en cas de congés de longue maladie, longue durée et grave maladie.

- L'Indemnité d'Exercice de Missions de Préfecture (I.E.M.P.). M. le Maire propose de verser annuellement cette indemnité au prorata du nombre d'heures travaillées de l'agent. Après débat et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte les deux propositions ci-dessus énoncées.

4-MULTIPLE RURAL

M. le Maire donne au Conseil municipal des informations sur l'avancée de la procédure judiciaire de liquidation. Celle-ci est terminée. M. le Maire donne des informations sur les démarches effectuées par les éventuels repreneurs.

5-BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Les travaux avancent. Il est nécessaire d'envisager l'organisation future de la bibliothèque (partenariat avec l'association RECREAGRIS, logiciel gestion des livres, créneau horaires d'ouverture, ouverture d'un poste contrat aidé, etc.).

-A l'unanimité, le Conseil municipal souhaite vivement continuer le partenariat avec l'association RECREAGRIS qui est à l'origine de la création d'une bibliothèque sur la commune et qui travaille en étroite collaboration avec les enseignantes de l'école.

-Le Conseil municipal est favorable à l'achat du logiciel de gestion des livres par l'intermédiaire du CRDP Poitiers. Devis de 819 € TTC, 898,20 € TTC si option « solution documentaire 2012» retenue. La journée de formation est proposée à 296 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour l'achat du logiciel le mieux adaptée après concertation avec l'association RECREAGRIS et opte pour la journée de formation.

-Après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à l'embauche d'une personne sous la forme d'un Contrat Aidé subventionné pour 6 mois renouvelable sur les bases 16 à 22 heures à la semaine afin d'avoir une amplitude d'ouverture de la bibliothèque raisonnable.

6- BIBLIOTHEQUE TRAVAUX

A l'intérieur du bâtiment, il n'a pas été prévu de projeter un enduit de mortier sur les murs intérieurs avant le montage des doubles cloisons. Il est opportun d'effectuer ce travail de propreté. C'est maintenant ou jamais. M. le Maire présente un devis de l'entreprise AUBIN de 2 856,60 € H.T pour le piquage et le gobetis des vieux murs avant doublage. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce devis.

7-ZONE D'ACTIVITES – VENTE TERRAINS

-M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un courrier de M. Marc PIERDON daté du 3 juillet 2012 qui souhaite acquérir un terrain d'environ 3000 m² dans la Zone d'Activités. Le Conseil Municipal accueille favorablement cette demande.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour mener à bien cette transaction sur la base de 5 € H.T. /m².

-M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un courrier de M. Larry PIERDON daté du 5 juillet 2012 qui souhaite acquérir un terrain d'environ 2000 m² dans la Zone d'Activités. Le Conseil Municipal accueille favorablement cette demande.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour mener à bien cette transaction sur la base de 5 € H.T. /m².

-M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que M. David HALNAIS qui s'est porté acquéreur d'une parcelle de 6000 m² serait susceptible de demander 1000 m² supplémentaire. A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

8-ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes Bandiat-Tardoire à déposer à la mairie sa proposition de zonage suite à l'étude réalisée par le cabinet CEDDEC concernant la révision du zonage d'assainissement communal. A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition du zonage d'assainissement présentée.

9-FRELONS ASIATIQUES

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un courrier daté du 26 juin 2012 du Conseil général relatif à la lutte contre le frelon asiatique. Ce courrier nous informe des modalités du plan départemental de destruction des nids qui sera mis en œuvre dès cet été.

Les communes participent au recensement, le Département commande aux désinsectiseurs la destruction des nids, les nids situés sur le domaine public sont détruits par le SDIS, une convention est signée entre le CG 16 et les désinsectiseurs et le CG 16 et les communes.

Dans le cadre d'une concertation CG 16 et l'association des Maires de France de la Charente, il a été convenu que les communes concernées par ces destructions participeraient à hauteur de

50% des dépenses engagées sur son territoire par le Département.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec le CG 16 pour l'année 2012. Elle est reconductible tacitement en 2013 et 2014 sauf dénonciation expresse de l'une ou l'autre des parties ou cessation des opérations de destruction.

10-DEVIS

➤ Stade municipal

M. le Maire présente et commente 2 devis pour la réfection de la pelouse du terrain de football qui n'a jamais été refaite depuis sa création.

Jardins de l'Angoumois 11 835,97 € TTC et EURL TOP VERT 12 492,43 € TTC

Après débat et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de refaire la pelouse et retient le devis des Jardins de l'Angoumois. L'US AGRIS a pris contact avec la commune voisine de Rivières afin que les matchs de la prochaine saison soient disputés chez celle-ci.

Cette opération n'est pas inscrite au budget 2012, elle fera l'objet d'une décision modificative concernant l'exercice 2012.

➤ Formation agents communaux

M. le Maire présente et commente un devis de l'UDSP16 section incendie pour une formation des agents communaux à l'utilisation des extincteurs. Le coût de cette formation est de 400 € H.T. pour 10/12 personnes. Après débat et à l'unanimité, le Conseil municipal accueille favorablement cette initiative et accepte le devis présenté.

➤ École

Par un courrier daté du 25 juin 2012, Mme Stéphanie SEGUIN sollicite l'achat d'un nouveau tableau dans la classe des C.P. Le tableau en place n'est pas aimanté, n'a pas de crochet et a fait l'objet d'un coup de peinture de propreté l'an dernier. Le devis présenté est de 549 € TTC.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise l'achat de ce tableau.

11- R.P.I. AGRIS-LA ROCHETTE

L'école d'Agris devrait accueillir 63 élèves (TPS/PS 26, MS/GS 20 et CP 17) et l'école de La Rochette 45 élèves (CE1/CE2 18 et CM1/CM2 27) à la rentrée prochaine.

Prochain Conseil, le vendredi 21 septembre 2012 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.